

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

13 juin 2023

Monsieur Ken McDonald
Président
Comité permanent des pêches et des océans
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à remercier le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes (le Comité) pour son rapport intitulé, *Sciences à Pêches et Océans Canada* (le rapport). Je suis heureuse de recevoir les recommandations du Comité et j'aimerais remercier ses membres d'avoir consacré du temps et des efforts à déterminer des moyens par lesquels le gouvernement du Canada, en collaboration avec d'autres, peut continuer de renforcer les données probantes sur lesquelles fonder la prise de décisions relatives aux océans et aux milieux aquatiques du Canada.

Les 48 recommandations du Comité vont à l'essentiel du rôle important que jouent les sciences pour éclairer les décisions des gouvernements, des entreprises privées, des partenaires et de la population canadienne. Bien que largement axé sur les sciences, le rapport aborde également d'autres fonctions clés du ministère qui soutiennent la prise de décisions par le gouvernement et leur communication au public, notamment la consultation des organisations autochtones, y compris les partenaires des traités modernes et de l'autonomie gouvernementale, tout au long du processus décisionnel et la garantie que le savoir autochtone est pris en compte selon les processus de cogestion appropriés.

Le gouvernement du Canada reste fermement déterminé à fonder ses décisions concernant les écosystèmes et les espèces aquatiques du Canada sur les meilleures données scientifiques accessibles. Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a le mandat clair, par la mise en œuvre de sa loi centrale, la *Loi sur les pêches*, de tenir compte des données scientifiques, des approches axées sur la précaution et sur l'écosystème et de nombreux autres facteurs pertinents dans ses processus décisionnels.

Les décideurs ministériels s'appuient sur des analyses produites par des experts canadiens et internationaux dans le cadre du processus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) du MPO, qui coordonne la prestation d'avis scientifiques évalués par les pairs. Par le biais du SCAS, le MPO publie l'information et les avis scientifiques traitant des grands enjeux qui touchent nos océans et nos écosystèmes aquatiques tels que la dynamique des stocks de poissons, les espèces en péril, les espèces envahissantes, l'écologie des écosystèmes marins et d'eau douce, les zones de protection marines et l'aquaculture. Ces avis sont ensuite transmis aux décideurs et communiqués à la population canadienne sur le site Web du MPO.

Pour que le MPO tienne compte de tous les points de vue des experts, il continue de faire évoluer son programme scientifique et met en œuvre des stratégies visant à identifier des experts externes et à privilégier leur participation aux processus d'examen par les pairs, afin d'aider à produire des avis objectifs sur lesquels s'appuieront les décideurs, tout en rendant mieux compte de l'ensemble des points de vue et des preuves à l'appui applicables à l'avis formulé. Pour ce faire, il compte sur l'expertise de son conseiller scientifique ministériel et de la conseillère scientifique en chef, qui l'aident à exploiter l'éventail des perspectives externes apportant leur expertise. En outre, le ministère veille à ce que les avis scientifiques qu'il produit continuent d'être diffusés ouvertement sur son site Web et à ce que les données ministérielles accessibles au public soient clairement associées à ces avis.

Le gouvernement du Canada soutient fermement le travail de ses chercheuses et chercheurs et croit en la nécessité de préserver l'indépendance scientifique de toute ingérence politique. Il s'agit d'un principe clé du modèle de politique sur l'intégrité scientifique du gouvernement du Canada, qui a constitué la base des politiques ministérielles, y compris au MPO. Conformément à cette politique, en ma qualité de ministre, je ne donnerai pas de directives aux scientifiques du ministère sur des questions telles que les collaborateurs à privilégier ou les approches analytiques qu'ils doivent utiliser dans l'exercice de leurs fonctions.

Je me réjouis par ailleurs que le Comité reconnaisse que les scientifiques du ministère sont hautement qualifiés pour mener à bien les travaux scientifiques prévus dans le mandat ministériel, et qu'il ait formulé de nombreuses suggestions, notamment sur des domaines dans lesquels des travaux scientifiques supplémentaires seraient utiles. Le ministère prendra ces recommandations en considération lorsqu'il fixera ses priorités pour l'avenir.

Les recommandations du Comité ont été présentées individuellement, mais j'ai organisé la réponse de notre gouvernement au rapport en six grands thèmes.

Les répercussions des changements climatiques sur les océans et les écosystèmes aquatiques du Canada

(Recommandations 1 à 3)

Le gouvernement du Canada partage le point de vue selon lequel les changements climatiques font peser de graves risques sur l'avenir des écosystèmes marins, des pêches, des espèces en péril, et des collectivités côtières du Canada. Les changements causés au milieu océanique par les changements climatiques seront probablement nombreux et variés, et le rythme et l'ampleur des changements dans les écosystèmes aquatiques ainsi que leurs incidences sur les stocks de poissons soulignent la nécessité d'une meilleure compréhension de l'environnement. La *Loi sur les pêches* modifiée en 2019 (les dispositions relatives aux stocks de poissons) prévoit l'obligation de tenir compte, dans l'élaboration de mesures de gestion et de plans de rétablissement, des conditions du milieu qui touchent les stocks.

Le MPO demeure déterminé à améliorer sa compréhension des risques que les changements climatiques font peser sur nos écosystèmes marins, nos collectivités côtières et nos pêches. Comme indiqué dans le rapport de 2017 de la commissaire à l'environnement et au développement durable, intitulé *L'adaptation aux impacts des changements climatiques*, le MPO a identifié les risques que les changements climatiques représentent pour son mandat, y compris les impacts négatifs potentiels sur les écosystèmes et les stocks de poissons. Comme en témoigne ma lettre de mandat, je collabore avec des partenaires à élargir les travaux sur la vulnérabilité au climat pour améliorer la planification et la gestion de la conservation marine. Par exemple, lors de la plus récente réunion du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA), qui a eu lieu en novembre 2022, mes homologues provinciaux et territoriaux et moi-même avons discuté de l'incidence qu'un climat changeant aura de plus en plus sur les écosystèmes marins et d'eau douce du Canada, en particulier, les répercussions sur le poisson, l'habitat du poisson, l'aquaculture et les pêches. Nous avons convenu qu'il est primordial que le CCMPA mène des discussions ultérieures sur la façon de collaborer afin d'appuyer l'aquaculture et les pêches en mer et en eau douce dans un environnement en évolution, y compris les approches potentielles en matière d'adaptation et d'atténuation. Au sein du gouvernement du Canada, le MPO travaille également en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, dont Environnement et Changement climatique Canada, afin de faire avancer le programme du Canada en matière de changements climatiques par le biais de la Stratégie nationale d'adaptation.

Les scientifiques du MPO surveillent et étudient les effets de l'évolution des conditions océaniques, notamment la température de l'eau et l'acidification des océans, sur les pêches et les écosystèmes aquatiques du Canada. Ils utilisent des modèles océanographiques pour prévoir les conditions océaniques futures, notamment la température des eaux, les courants et la composition chimique des océans. Ce travail s'inscrit dans les efforts visant à estimer les effets des changements climatiques sur les espèces marines canadiennes. Partout au pays, les scientifiques du MPO analysent les effets sur les écosystèmes de l'évolution des conditions

océaniques, telles que l'appauvrissement en oxygène et la perte de glace de mer, en étudiant la réaction de diverses espèces de poissons à ces changements dans des régions comme l'Arctique, le Pacifique Nord-Est, le golfe du Saint-Laurent, le plateau néo-écossais et le golfe du Maine.

Le MPO rend compte chaque année de l'état des océans du Canada dans ses rapports *Les océans du Canada maintenant*. Ces rapports, publiés sous forme de résumés en langage clair, fournissent des renseignements récents sur la situation et les tendances observées, et notamment sur les effets des changements climatiques (perte de glace de mer dans les océans Atlantique et Arctique, réchauffement et acidification accrue de tous les océans du Canada et diminution des niveaux d'oxygène dans les océans Pacifique et Atlantique). Il est essentiel de surveiller l'état des trois océans du Canada si l'on veut évaluer de façon continue l'état et les tendances des écosystèmes océaniques desquels dépendent nos ressources aquatiques. Les scientifiques du MPO contribuent également à des initiatives canadiennes et mondiales plus vastes, notamment le *Rapport sur les changements climatiques du Canada* qui fournit des perspectives régionales sur les impacts du changement climatique et sur la façon dont les Canadiens s'adaptent.

Les chercheuses et chercheurs du ministère continuent à tenir compte de variables environnementales, comme les facteurs climatiques, océanographiques et écologiques, lorsqu'ils fournissent des avis scientifiques sur les stocks de poissons. L'expertise scientifique du MPO est reconnue à l'internationale pour l'élaboration d'approches écosystémiques, et les travaux de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO), dont le Canada est membre, sont au premier plan mondial en la matière. Le ministère continue à analyser comment les informations sur les écosystèmes peuvent être mieux intégrées dans la gestion des pêches et consultera davantage au cours de l'année à venir, les parties prenantes et les peuples autochtones, y compris les partenaires des traités modernes et de l'autonomie gouvernementale, pour faire progresser l'approche écosystémique pour la gestion des pêches dans les pêcheries gérées par le gouvernement fédéral.

Transparence et indépendance scientifique

(Recommandations 9, 10, 17 à 23, 38, 42 et 45 à 48)

Le ministère partage le point de vue du Comité quant à l'importance d'une science objective et impartiale fondée sur des données probantes et reste déterminé à coordonner de manière efficace et rentable la fourniture de processus, d'avis et de produits scientifiques rigoureux évalués par des pairs. Les avis scientifiques jouent un rôle clé dans le processus décisionnel du ministère et dans l'élaboration d'outils, de produits et de services.

Grâce à un processus normalisé et cohérent, le ministère travaille à garantir un examen par les pairs adéquat. Autrement dit, il s'assure que les résultats et les conclusions scientifiques sont discutés et évalués de manière constructive et respectueuse par un ensemble d'experts. Ces experts peuvent être internes et externes au MPO. Il s'agit notamment d'universitaires, d'experts de l'industrie et d'organisations non gouvernementales et de détenteurs du savoir traditionnel autochtone. Les avis scientifiques qui en résultent pour informer les décideurs sont accessibles au public en ligne. Le MPO met ainsi à la disposition du public des données scientifiques gouvernementales en fournissant des informations sur la portée de l'avis, son intention, les données utilisées pour le produire et les participants à l'examen par les pairs. De plus, le ministère s'efforce de rendre ses données scientifiques et ses données plus ouvertes et accessibles aux Canadiens en temps opportun. Le ministère continue à accroître ses ensembles de données accessibles au public sur Gouvernement ouvert et d'autres portails, car il reconnaît l'importance des données ouvertes et constate aussi les défis, notamment la nécessité de publier les données en conformité avec toutes les dispositions législatives pertinentes, y compris la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les scientifiques et les équipes du ministère publient des articles de fond, font des présentations lors de conférences et de symposiums, proposent des séances d'information technique et s'associent à des musées et à des organisations de sensibilisation aux océans pour faire connaître les océans et les écosystèmes aquatiques du Canada. En outre, le MPO a

travaillé avec d'autres ministères et organismes à vocation scientifique et avec le Bureau de la conseillère scientifique en chef du Canada pour créer un référentiel fédéral de données scientifiques ouvertes. Cette infrastructure commune contribuera à répondre aux principales recommandations de la Feuille de route pour la science ouverte du Canada et permettra aux scientifiques et aux chercheuses et chercheurs de rendre les résultats des travaux financés par le gouvernement fédéral accessibles au public.

L'état des stocks de poissons et les données sur la pérennité des pêches sont accessibles au public sur le site Web du ministère par l'intermédiaire de l'Étude sur la durabilité des pêches menée annuellement par le MPO. L'Étude, publiée pour la première fois en 2016, fournit un large éventail d'informations sur les principaux stocks de poissons pêchés, y compris leur état. Les stocks visés ont été sélectionnés pour leur importance économique, écologique ou culturelle et constituent un sous-ensemble de tous les stocks gérés par le gouvernement fédéral.

Au cours des dernières années, le ministère a continué à faire évoluer le processus d'avis scientifique, notamment en répondant aux commentaires et en menant une évaluation interne, afin de mettre en relief son importance dans la prestation d'avis ouverts et transparents qui éclairent la prise de décisions, et il continue à innover et à optimiser le processus pour fournir les conseils les plus opportuns et les plus fiables possible. Plusieurs recommandations du rapport portaient sur l'expertise et, comme indiqué ci-dessus, le MPO continue à travailler dans les cadres politiques et financiers existants pour accroître la diversité de l'expertise et des perspectives, tout en renforçant l'indépendance du processus d'examen par les pairs. Par exemple, un registre d'experts externes a été créé pour qu'une diversité d'experts participe à l'évaluation scientifique par les pairs. Le ministère s'appuie également sur des points de vue extérieurs, notamment celui de son conseiller scientifique ministériel, tout en s'efforçant d'avoir davantage recours à des experts indépendants dans le cadre de ce processus.

Le ministère continue à établir et à renforcer ses relations avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits, en particulier lorsqu'il travaille au sein des communautés autochtones, y compris les partenaires des traités modernes et de l'autonomie gouvernementale, et avec celles-ci sur divers projets conjoints de recherche et de surveillance, sur des plans de gestion des zones de protection marines et sur l'élaboration d'accords de collaboration ou de co-gouvernance avec les communautés autochtones, y compris les partenaires des traités modernes et de l'autonomie gouvernementale. Les partenariats et les collaborations qui en ont résulté ont été essentiels pour les programmes du MPO, car ils ont permis de consigner les connaissances autochtones et de les intégrer dans les politiques et les processus ministériels.

Comme le souligne le Comité dans son rapport, l'industrie de la pêche est également une source essentielle de connaissances, d'expertise et de capacités pour le ministère, et elle apporte son soutien et prend part à de nombreux programmes de recherche et activités de surveillance conjoints qui fournissent des données essentielles pour les évaluations des stocks. Les groupes de l'industrie effectuent des relevés et des recherches avec le MPO dans le cadre de plusieurs programmes, facilitant ainsi la collecte de données scientifiques sur la pêche et les projets de recherche qui contribuent à l'évaluation des stocks. Ces programmes comprennent le Programme de recherche conjointe en sciences halieutiques, qui facilite la participation de l'industrie à la collecte de données et aux projets de recherche qui contribuent à l'évaluation des stocks au Canada atlantique, ainsi que le programme des pêches de fond sentinelles, qui fournit une aide financière aux pêcheurs pour qu'ils fassent des relevés qui fourniront des données indépendantes sur l'abondance et la biomasse qui sont ensuite incorporées dans l'évaluation de la morue du Nord. Le ministère a également récemment conclu un nouvel accord de collaboration pluriannuel avec l'Atlantic Groundfish Council afin d'élaborer et d'exécuter conjointement des activités scientifiques dans l'est du Canada.

La politique ministérielle d'intégrité scientifique, mise en œuvre en avril 2019, guide notre travail. Le ministère participe activement au groupe de travail interministériel sur la politique d'intégrité scientifique, dirigé par le Bureau de la conseillère scientifique en chef du Canada,

avec plusieurs autres ministères et organismes à vocation scientifique afin de garantir une approche pangouvernementale de l'intégrité scientifique.

Mobilisation et consultation

(Recommandations 11, 24 à 26, 28, 30, 31, 37, 41 et 43)

Le ministère partage le point de vue du Comité sur l'importance de la mobilisation et de la consultation dans la prise de décisions en matière de gestion des pêches.

Le MPO consulte régulièrement les parties prenantes par l'intermédiaire de comités consultatifs et de groupes de travail sur les stocks auxquels participent des acteurs de la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles et de la pêche commerciale. Le MPO s'est doté il y a longtemps de procédures consultatives complètes pour les principaux types de pêche dans le cadre desquelles l'industrie (pêcheurs et transformateurs), les groupes autochtones et les provinces qui assistent généralement à ces séances, les groupes de protection de l'environnement et de conservation, ainsi que des groupes de travail plus restreints, sont invités à donner leur avis sur les mesures de gestion et les décisions à prendre afin de collaborer à des projets particuliers.

Quant aux hauts fonctionnaires provinciaux et territoriaux, ils participent souvent en qualité de membres ou d'observateurs aux processus des comités consultatifs de gestion des pêches. Les provinces et les territoires sont consultés sur les questions liées à l'accès, à l'allocation et aux décisions relatives à la gestion des pêches, y compris les quotas de prise. Le degré de mobilisation d'une province ou d'un territoire peut varier d'une pêcherie à l'autre en fonction, par exemple, de la nature de l'espèce (p. ex., espèces marines hauturières ou espèces qui migrent de l'eau douce à l'eau de mer) et de l'intérêt économique de la province ou du territoire envers la pêcherie (p. ex., une province ou un territoire pourrait avoir un avis sur la prise autorisée ou la répartition des quotas compte tenu de leurs incidences potentielles sur les usines de transformation et l'emploi). Cette contribution est prise en compte par la ministre dans le cadre du processus décisionnel final. En dehors des processus formels, les partenaires et les parties prenantes sont souvent en contact avec les fonctionnaires régionaux du MPO grâce aux communications régulières lors des saisons de pêche annuelles et des activités connexes. En outre, le MPO crée régulièrement des groupes de travail chargés d'étudier les modifications à apporter, le cas échéant, aux approches de gestion des pêches, notamment en vue d'élaborer des plans de rétablissement et des cadres de pêche durable.

Le ministère a des obligations légales envers les groupes autochtones, y compris les partenaires des traités modernes et de l'autonomie gouvernementale, aux termes de la Constitution et des arrêts *Marshall* (subsistance convenable), *Sparrow* (pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles) et *Ahousaht* (droit de vendre du poisson provenant de leur territoire). Qui plus est, il existe des processus décisionnels uniques de cogestion des pêches pour les groupes de revendications territoriales qui sont décrits dans des ententes juridiquement contraignantes. Ces processus tiennent compte des avis scientifiques sur les niveaux de prises durables, des droits des Autochtones et issus des traités ainsi que des incidences socioéconomiques, et font intervenir des processus de consultation.

En outre, le MPO mobilise les comités et les groupes de travail du CCMPA pour favoriser la coopération et l'échange de renseignements entre les scientifiques et les gestionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux sur des questions de compétence et d'intérêt communs. Par exemple, l'un des mandats du Comité de protection du poisson et de son habitat du CCMPA est de collaborer avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour prodiguer des conseils sur le cadre réglementaire et stratégique pour la conservation et la protection du poisson et de son habitat afin d'assurer la bonne application de la *Loi sur les pêches*. Les provinces et les territoires sont consultés de manière multilatérale par l'intermédiaire du CCMPA et peuvent aussi participer à des consultations bilatérales sur des questions internationales ayant un impact sur leur région, telles que les traités sur le saumon avec les États-Unis.

Le gouvernement du Canada reconnaît que des menaces telles que les changements climatiques, la perte d'habitat et les pressions de la pêche ont eu un effet néfaste sur le saumon du Pacifique à chaque étape de son cycle de vie. En 2009, le Canada a mis sur pied la Commission d'enquête Cohen sur le déclin des populations de saumon rouge du fleuve Fraser. Son objectif était d'étudier le déclin des stocks de cette espèce et de formuler des recommandations à ce sujet. Comme il a été mentionné précédemment dans la réponse à la Commission Cohen, le MPO continue de partager la responsabilité de l'industrie du poisson et des fruits de mer avec d'autres partenaires fédéraux. Il est important de noter que le rôle du MPO est principalement concentré sur la réglementation et moins sur la promotion du secteur. Par la suite, le ministère a lancé le plan de mise en œuvre de la Politique concernant le saumon sauvage pour 2018 à 2022 et a soutenu la conservation de cette espèce en œuvrant à la restauration de son habitat. Plus récemment, pour tirer parti de ces actions, le gouvernement du Canada a investi dans l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique en 2021 afin d'adopter une approche transformatrice et coordonnée pour stabiliser et protéger le saumon du Pacifique et son habitat pour ceux qui en dépendent, et il a créé un nouveau groupe au sein du MPO pour superviser ce travail important.

Le MPO continue à mettre en œuvre des processus qui tiennent compte des connaissances autochtones, des écosystèmes et des seuils de précaution. Le rôle essentiel de chef de file des peuples autochtones, y compris les partenaires des traités modernes et de l'autonomie gouvernementale, en matière de conservation marine a été reconnu tout récemment lors de la création du refuge marin dans la région de Gwa̓x̓dlala/Nalax̓dlala, du Plan d'action du Réseau de la biorégion du plateau Nord et de la zone de protection marine proposée Tang̓wan – ɥa̓x̓w̓iqak – Tsigis. Le ministère continuera à œuvrer à la réalisation d'objectifs écologiques, économiques, culturels et sociaux communs dans le milieu marin en utilisant la planification spatiale marine comme une approche collaborative et transparente de la gestion des espaces océaniques. Cela aidera à trouver un équilibre entre la demande accrue d'activités humaines et la nécessité de protéger les écosystèmes marins, de faire progresser la conservation du milieu marin tout en permettant une croissance durable dans nos secteurs océaniques. Le Canada s'engage à conserver et à protéger ses océans, ses côtes et ses écosystèmes sensibles pour les générations actuelles et futures, dans un esprit de collaboration, de respect mutuel et de réconciliation avec les peuples autochtones, y compris les partenaires des traités modernes et de l'autonomie gouvernementale.

Prise de décision et communication

(Recommandations 12, 14, 15, 27, 29 et 32 à 36)

Le ministère partage le point de vue de la commission selon lequel un processus décisionnel solide et rigoureux tenant compte des avis scientifiques, des analyses socio-économiques et d'autres facteurs est nécessaire pour remplir son mandat. Le ministère reconnaît également qu'une communication claire et opportune de ces décisions est importante pour les pêcheurs dont les moyens de subsistance en dépendent. Les informations, les analyses et les avis scientifiques sont utilisés pour éclairer la prise de décision dans plusieurs domaines politiques et réglementaires, notamment : l'évaluation des stocks, les espèces en péril, l'aquaculture, les évaluations environnementales et des risques, la gestion des océans et la navigation, et les interventions d'urgence.

En ce qui concerne les décisions relatives à la gestion de la pêche, la section 2.5 de la loi sur les pêches énumère les éléments suivants que je peux prendre en compte dans le processus décisionnel : l'application de l'approche de précaution et de l'approche écosystémique ; les connaissances autochtones ; la durabilité des pêches ; les informations scientifiques ; les connaissances communautaires ; la coopération avec tout gouvernement d'une province et tout organe directeur autochtone - y compris un organe de cogestion - établi en vertu d'un accord sur des revendications territoriales ; les facteurs sociaux, économiques et culturels dans la gestion des pêches ; la préservation ou la promotion de l'indépendance des détenteurs de permis de pêche côtière commerciale ; et l'intersection du sexe et du genre avec d'autres facteurs d'identité.

Lorsque je prends des décisions relatives à la gestion des pêches, la conservation des stocks est ma première priorité, en veillant à tout moment à ce que les décisions prises préservent la longévité de cet important secteur économique. Les avis scientifiques officiels émis dans le cadre du processus SCAS, l'analyse de l'impact socio-économique et le retour d'informations issues des séances de consultation et d'engagement avec les pêcheurs et les populations autochtones sont soigneusement examinés par les fonctionnaires du ministère, qui me présentent tous les facteurs pertinents à prendre en compte pour prendre une décision. Conformément à la procédure du SCAS, les avis scientifiques qui ont servi de base au processus décisionnel sont en fin de compte accessibles au public sur notre site web. Les autres considérations prises en compte sont souvent incluses dans des documents accessibles au public sur le site web du ministère, le cas échéant.

Les dispositions relatives aux stocks de poissons (DRSP) de la loi sur les pêches (articles 6.1 à 6.3) m'obligent, en tant que ministre, à mettre en œuvre des mesures visant à maintenir les stocks prescrits par la réglementation aux niveaux nécessaires pour promouvoir leur durabilité et à élaborer et mettre en œuvre des plans de reconstitution pour les stocks épuisés. Les DRSP sont fondés sur la politique de 2009 du MPO intitulée Cadre décisionnel pour les pêches intégrant l'approche de précaution (politique AP), qui est un cadre scientifique permettant de prendre des décisions sur les niveaux de capture dans les pêcheries. Le MPO applique sa politique AP aux principaux stocks de poissons exploités et à leurs pêcheries et met en œuvre les dispositions relatives aux stocks de poissons en appliquant l'approche de précaution aux stocks soumise aux dispositions relatives aux stocks de poissons. Ces dispositions m'autorisent, en tant que ministre, à modifier les mesures de gestion de la pêche si celles-ci risquent d'avoir des répercussions culturelles ou socio-économiques négatives. Le processus décisionnel s'inscrit dans un environnement dynamique, mais je conserve, en tant que ministre, mon pouvoir discrétionnaire et mon autorité.

La gestion de la pêche n'est qu'un des domaines de prise de décision liés à mon mandat. Les différents domaines de mon mandat auront leurs propres processus et cadres décisionnels. Par exemple, l'établissement de zones de protection marine en vertu de la loi sur les océans nécessite également une évaluation scientifique rigoureuse, ainsi que la prise en compte d'autres facteurs importants. Il s'agit d'une décision réglementaire qui exige que les consultations soient menées conformément à la législation et aux directives applicables, y compris la directive du Cabinet sur la réglementation. Bien que le MPO accorde la priorité à la conservation et à la protection des zones marines, il doit également tenir compte de ses obligations légales, telles que les droits de pêche des autochtones, et des répercussions socio-économiques que ce niveau de protection pourrait avoir sur les communautés autochtones et côtières ainsi que sur l'industrie. Le MPO s'appuie sur des informations scientifiques solides, des analyses socio-économiques et des consultations publiques pour s'assurer que les décisions prises sont dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens.

En ce qui concerne la recommandation du Comité de tenir compte des impacts socio-économiques dans les processus décisionnels, le MPO entreprend diverses analyses socio-économiques pour répondre à diverses fonctions ministérielles, notamment pour soutenir la prise de décision et l'élaboration des politiques. Dans le domaine de la gestion des pêches, l'analyse socio-économique est l'un des éléments clés que je peux prendre en considération, et cette analyse est reflétée dans les plans de gestion des pêches accessibles au public et publiés sur notre site web. L'analyse socio-économique fait également partie intégrante de toutes les propositions réglementaires. La publication du résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR), dans le cadre du processus réglementaire, comprend l'analyse des incidences sur les parties prenantes. La publication du REIR d'une proposition de règlement dans la partie 1 de la Gazette du Canada sert également d'outil de consultation, car les parties prenantes peuvent faire part au MPO de leurs commentaires sur la proposition de règlement et l'analyse qui l'accompagne. L'étude détaillée de l'analyse coûts-avantages à l'appui du REIR est également mise à la disposition du public sur demande, conformément aux exigences réglementaires fédérales énoncées dans la directive du Cabinet sur les règlements. Les analyses du MPO sont conformes aux exigences réglementaires fédérales et aux meilleures pratiques internationales.

Enfin, le ministère convient avec le Comité qu'il est important de prendre des décisions en temps opportun et s'efforce de le faire en tenant compte des meilleures informations scientifiques disponibles et les plus récentes, y compris les évaluations des stocks. Étant donné que les données doivent être collectées et analysées avant de formuler des recommandations sur les niveaux de capture durables ou d'autres mesures de gestion, les décisions sont prises dès que possible. La prise de décision doit également tenir compte des régimes de cogestion respectifs et de leurs procédures et délais de prise de décision prescrits, et inclure la prise en compte des informations fournies dans le cadre des processus de consultation spécifiques à la cogestion.

Collaboration à l'échelle nationale et internationale

(Recommandations 4, 16, 39, 40 et 44)

Le ministère partage le point de vue du Comité selon lequel la collaboration avec nos partenaires et voisins internationaux, ainsi qu'avec les membres de la communauté des spécialistes des océans du Canada (gouvernements étrangers, organisations non gouvernementales de l'environnement, etc.) contribue grandement à l'avancement du mandat du ministère. En outre, l'accès à une expertise externe est essentiel pour produire les meilleures données scientifiques accessibles à l'appui des politiques et des décisions. À ce titre, le MPO participe à diverses initiatives scientifiques avec des organisations internationales à vocation scientifique, des organisations intergouvernementales, des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et des partenaires bilatéraux et multilatéraux du monde entier.

Par le biais d'initiatives et de réseaux nationaux, le MPO s'associe à des centaines d'experts scientifiques d'universités canadiennes, d'autres ministères, d'organisations non gouvernementales, de communautés autochtones, y compris les partenaires des traités modernes et de l'autonomie gouvernementale, et de l'industrie. L'un de ces partenariats novateurs avec l'Agence spatiale canadienne et Transports Canada, l'initiative baleinIdées, contribuera à soutenir la recherche spatiale qui pourrait améliorer la capacité du Canada à détecter et à surveiller la présence de la baleine noire de l'Atlantique Nord dans les eaux canadiennes et à prédire ses déplacements. Les données qui en résulteront contribueront à la protection et au rétablissement de cette espèce extrêmement importante.

L'ampleur de la collaboration mentionnée ci-dessus aboutit à un programme scientifique complet qui élargit la portée de l'expertise à laquelle le MPO peut faire appel pour mener à bien ses travaux. Par exemple, le programme scientifique du MPO sur les pinnipèdes reconnaît la valeur de la collaboration scientifique. Parmi les activités en cours, nommons l'échantillonnage en mer des phoques par les acteurs de l'industrie de la pêche, le soutien à la recherche interne et externe et la consultation régulière d'experts externes. Ces projets sont complémentaires à plusieurs projets de recherche actifs dans les régions du MPO afin d'examiner le régime alimentaire d'espèces clés de phoques et d'otaries. Tous ces efforts nous aident à améliorer continuellement notre compréhension des populations de pinnipèdes et de leur impact sur les stocks de poissons.

La collaboration nationale et internationale est également inestimable lors de l'évaluation des stocks halieutiques, en particulier pour les espèces transfrontalières. Les scientifiques du MPO dirigent des comités scientifiques et des groupes de travail sur les pêches commerciales prioritaires dans les ORGP concernées ou y participent activement, et ils se consacrent à des projets bilatéraux de science halieutique qui présentent un intérêt et des avantages pour le MPO et ses partenaires. En outre, étant donné que le Canada est membre de diverses organisations intergouvernementales, le MPO a accès aux connaissances et à l'expertise de milliers de scientifiques d'organisations scientifiques internationales ayant des liens avec le Pacifique Nord, l'Atlantique et l'Arctique. Par exemple, en étant membre du Conseil international pour l'exploration de la mer, une organisation scientifique internationale de premier plan à laquelle participent plus de 6 000 scientifiques de 700 instituts de recherche marine, le MPO contribue à faire progresser les connaissances sur l'océan Atlantique. Dans l'océan Arctique central, le MPO travaille avec des scientifiques et des détenteurs du savoir traditionnel autochtone par l'intermédiaire du groupe de coordination scientifique et de neuf

autres parties à l'appui de l'Accord international pour la prévention d'activités non réglementées de pêche en haute mer dans le centre de l'océan Arctique. Le MPO fournit également aux ORGP des analyses et des avis d'experts scientifiques concernant un grand nombre de stocks transfrontaliers et chevauchants (stocks qui migrent entre ou dans une ou plusieurs eaux nationales). En dehors de la pêche, le MPO est également actif au sein d'organisations océanographiques et hydrographiques, dont l'Organisation hydrographique internationale (OHI), qui fixe les normes internationales en matière de cartes hydrographiques et de publications destinées à assurer la sécurité de la navigation. Un représentant du MPO a présidé le Conseil au cours des trois dernières années.

Le MPO continue à cibler de nouvelles façons de tirer parti de l'expertise internationale pour soutenir ses programmes scientifiques nationaux. Par exemple, le Canada est récemment devenu l'un des signataires fondateurs de l'Alliance panatlantique pour la recherche et l'innovation océaniques, qui fournit un cadre concret et coordonné pour faire progresser la recherche océanographique, l'innovation et la coopération en matière de sciences de la mer dans toute la région de l'Atlantique.

Capacités scientifiques du MPO (Recommandations 5 à 8 et 13)

Le ministère partage le point de vue du Comité sur l'importance de mobiliser des ressources suffisantes pour mener à bien les activités scientifiques. Le secteur des sciences du MPO accorde la priorité aux activités de recherche scientifique et de surveillance conformément au mandat ministériel et aux priorités du gouvernement du Canada. Les ressources sont affectées par le biais de divers programmes de recherche scientifique et le secteur des sciences tire parti des synergies entre ces programmes pour générer les meilleurs résultats possible et les résultats les mieux coordonnés, tout en continuant à fournir à la population canadienne des résultats de recherche de calibre mondial.

Pour compléter le travail des scientifiques du MPO, le secteur des sciences fournit également des fonds pour la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes à des organisations externes, par le biais du cadre de contribution pour les écosystèmes et les sciences océaniques du MPO. Ce financement permet de développer l'expertise en sciences de la mer et de l'eau douce dans des secteurs qui soutiennent la mission du ministère visant à améliorer notre compréhension des milieux océanique et d'eau douce.

Les sciences halieutiques sont primordiales pour le ministère et, comme l'a noté le Comité, les sciences des écosystèmes ainsi que les activités scientifiques sur les changements climatiques et la surveillance des mers contribuent à notre compréhension des pêches et génèrent des données qui peuvent servir à mieux comprendre la dynamique des stocks et à prédire les tendances futures. De nombreuses activités qui soutiennent les sciences halieutiques nécessitent l'utilisation de navires et d'autres types d'actifs. Le secteur des sciences travaille en collaboration avec la Garde côtière canadienne (GCC) afin d'optimiser les ressources disponibles de la GCC et de veiller à ce que les principales activités scientifiques – dont l'importance a été soulignée dans le rapport du comité – soient menées à bien (p. ex., l'évaluation des stocks d'espèces commerciales). Lorsque les scientifiques du MPO relèvent des lacunes et que les ressources le permettent, le ministère s'emploie à tirer parti des possibilités de collaboration avec des partenaires externes afin d'avoir accès à des plateformes. Le ministère continue à travailler avec des partenaires nationaux et internationaux pour affréter des navires, et il a récemment rationalisé le processus en créant une liste de fournisseurs qualifiés auxquels il peut faire appel en cas de besoin.

Le MPO réalise chaque année de vastes relevés scientifiques extracôtiers ciblant de multiples espèces qui permettent d'assurer un suivi de nombreuses espèces commerciales clés. La fréquence appropriée des évaluations des stocks dépend d'une série de facteurs.

Le ministère continuera à revoir ses processus, ses affectations et ses ressources pour s'assurer que le financement des programmes scientifiques est conforme à son mandat et aux priorités globales du gouvernement du Canada. Le ministère reste déterminé à faire en sorte que les

décisions relatives à la gestion durable des pêches et à la santé des écosystèmes aquatiques s'appuient sur des données scientifiques solides, tout en reconnaissant l'importance commerciale, sociale et culturelle des pêches pour les collectivités côtières.

Encore une fois, au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais remercier les membres du comité pour la diligence et l'engagement dont ils ont fait preuve en étudiant les sciences au ministère des Pêches et des Océans et en formulant des recommandations à cet égard.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JM', with a long horizontal stroke extending to the right.

L'honorable Joyce Murray, C.P., députée
Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne